

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

- **** Delineation de la zone verte
- ZONES DE BASE**
- | | |
|--|---|
| Zones urbanisees ou destinees a l'etre urbanisees | Zones d'activites |
| Zones d'habitation | zone d'activites economiques communales type 1 |
| HAB-1 zone d'habitation 1 | zone d'activites economiques communales type 1 a Bruyeres |
| HAB-2 zone d'habitation 2 | zone d'activites economiques communales type 2 |
| Zones mixtes | Zones de gares ferroviaires et routieres |
| MIX-u zone mixte urbaine | MIX-u zone de sport et de loisir |
| MIX-r zone mixte urbaine « Bruyeres et Jonses » | MIX-r zone de sport et de loisir - camping |
| MIX-s zone mixte urbaine « Schilas » | MIX-r zone de sport et de loisir - champs de tir |
| MIX-n zone mixte naturelle | MIX-r zone de sport et de loisir - equestre |
| Zones de batiments et d'equipements publics | MIX-r zone de sport et de loisir - plan air |
| BEP zone de batiments et d'equipements publics | Zones speciales |
| BEP POS zone de batiments et d'equipements publics - BEP POS | SP-J zone speciale « Jonses » |
| BEP POS zone de batiments et d'equipements publics - EP POS | SP-R zone speciale « Réseau ferroviaire » |
| Zone verte | SP-S zone speciale « Sandweiler » |
| AGR Zone agricole | SP-JR zone speciale « Jardins familiaux » |
| VERD Zone forestiere | SP-P Zone de parc public |
| | VERD Zone de verdure |

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »**
- NQ-HS-01 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Zone d'aménagement différencié**
- ZAD-HW-01 numéro de la zone d'aménagement différencié
- Zones de servitude « urbanisation »**
- SERV-u servitude « urbanisation » - corridor écologique
- SERV-n servitude « urbanisation » - élément naturel
- SERV-p servitude « urbanisation » - intégration paysagère
- Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »**
- COR-c couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**
- SECT-P secteur protégé de type « environnement construit »
- construction à conserver
 - peut patrimoniale à conserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver
- Zones de trait à 85 km/h**
- Administration de l'Environnement, Cartographie du Brut concernant l'arpent, le sol et les routes provinciales (SDEN), 2011

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**
- POS « Aéroport et environs »
- Plan d'urbanisme de la commune de Hesperange
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée - ZH Roserbaum (ZH 49)
- Administration de la Nature et des Forêts, 2016, document 108
- Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU002007)
- Administration de l'Environnement, 2006, document 2006-0003
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, base de données et atlas des sites classés d'une protection nationale du 16 janvier 2019
- à la gestion de l'eau
- Zone de protection immédiate (ZPS I)
- Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux profondes, zones de protection d'eau potable classées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone de protection algébrique (ZPS II)
- Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux profondes, zones de protection d'eau potable classées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone inondable - H210 (forte probabilité)
- Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100), 2013
- Zone inondable - H2100 (probabilité probable)
- Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100), 2013
- Zone inondable - H2 extrême (faible probabilité)
- Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100), 2013
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
- Emprises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du dédoublement de la rue des Schilas
- Le 10/12/2018 relative au dédoublement du pôle d'échange Howald et au dédoublement de la rue des Schilas

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

- Plan d'aménagement particulier délimité approuvé
- N° du plan d'aménagement particulier délimité approuvé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

- Habitats d'espèces protégées Art.17 (voir SUP)
- Habitats d'espèces protégées Art.21 (voir SUP)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		COS		CUS		CSS	
max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.
NQ-HS-01	HAB-1	0,25	0,85	0,55	0,95	0,40	30
NQ-HS-02	HAB-2	0,40	DL	0,75	DL	0,60	35
NQ-HS-03	HAB-1	0,90	0,90	-	-	0,40	0,95
NQ-HS-04	HAB-2	0,96	DL	0,30	DL	0,60	DL
NQ-HS-05	HAB-1	0,65	1,00	0,60	0,65	0,60	DL
NQ-HS-06	HAB-2	0,85	DL	0,70	DL	0,35	DL

FOND DE PLAN

- PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF102
- limite du territoire communal
 - limite parcellaire
 - bâtiment existant
 - toponyme
 - numéro de parcelle

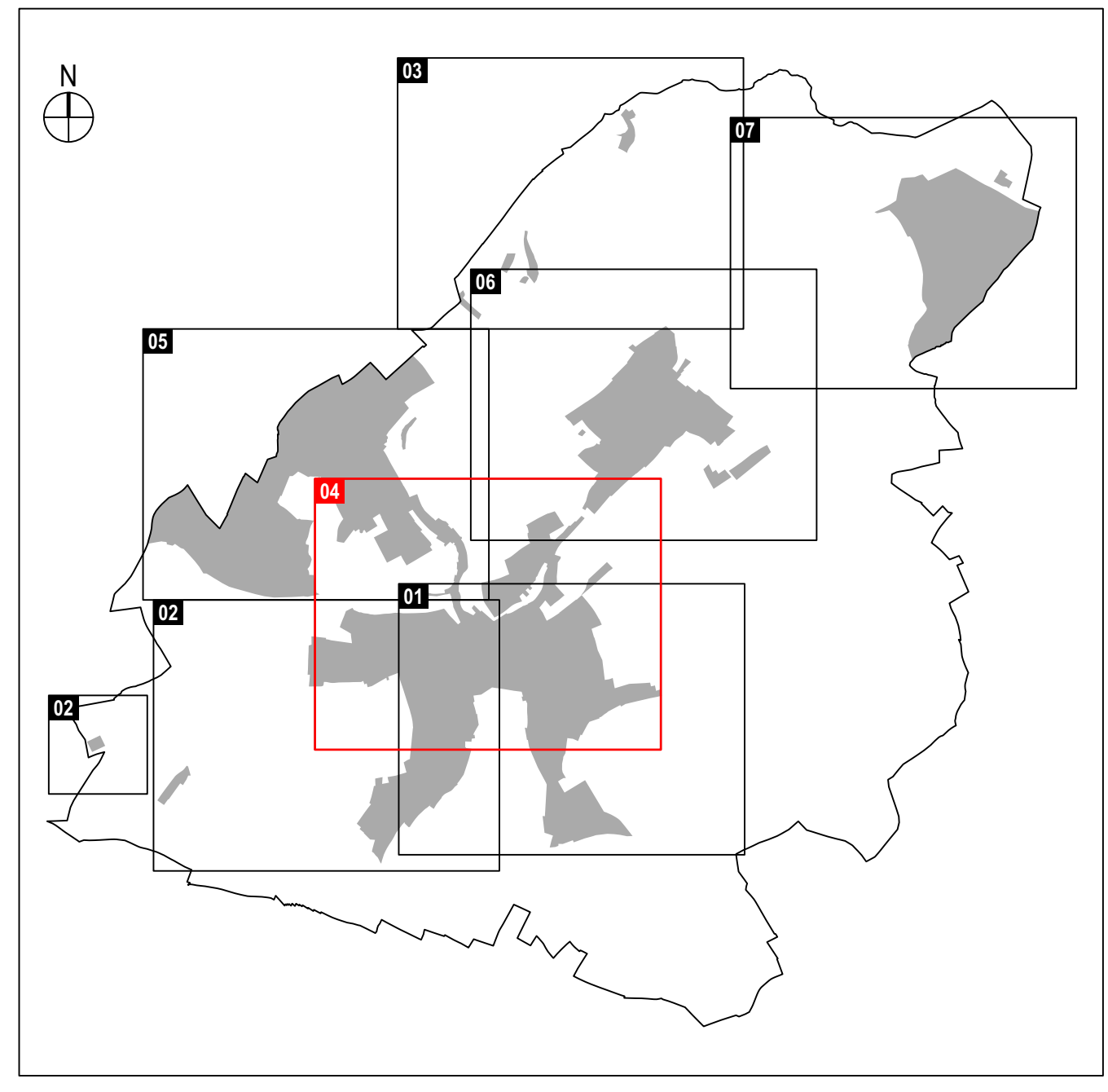
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

- BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ATC) BD-L-TC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM**
- bâtiment existant (BD-Topo)
 - bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
 - bâtiment démolé (orthophotos / visite des lieux DM)
 - cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)
 - étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
 - rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière.

Les numéros de parcelles sur la présente carte graphique ont été repris à partir PCN. En cas d'erreur, l'astreil cadastral des fonds concernés est à consulter.



PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MATRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE 474, ROUTE DE THIONVILLE / 5888 HESPERANGE TELEPHONE 360 8881 / TELECOPIE 360 906		DATE: 06/04/2019		
MATRE D'OEUVRE DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner 1168, RD GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE / 1101 LUXEMBOURG / LUXEMBOURG TELEPHONE 263 888 1 / TELECOPIE 263 888 50 FLANRISCHER STRASSE 1 / 50874 KÖLN / ALLEMAGNE TELEPHONE 0221 920 886-0 / TELECOPIE 0221 920 886-50		DATE: 06/04/2019		
SAISINE CONSEIL COMMUNAL		DATE: 06/04/2019		
COMMISSION D'AMENAGEMENT		DATE: 06/04/2019		
VOTE CONSEIL COMMUNAL		DATE: 06/04/2019		
MINISTRE DE L'INTERIEUR		DATE: 06/04/2019		
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE		DATE: 06/04/2019		
MODIFICATIONS				
#	DATE	DESCRIPTION		
1	18.02.2019	REVISION DE LA MODIFICATION PRELIMINAIRE N°1		
2	17.12.2018	MODIFICATION SELON DECISION MINISTERIELLE (REF. 2401912019 DU 18.02.2019)		
3	04.11.2018	MODIFICATION SELON DECISION MINISTERIELLE ET AINSI CA (REF. 2401912019 DU 21.08.2018, AINSI MECCO (REF. 18151) DU 08/07/2018 ET AINSI DE (REF. 18151) DU 10/07/2018)		
INDICE NOM DATE DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS				
PHASE DE PLANIFICATION				
PROCEDURE D'ADOPTION		ECHELLE 1 : 2 500		
OBJET PARTIE GRAPHIQUE - PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE HESPERANGE				
Version avec indication de la localisation des modifications intégrées au plan indice b				
NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	PH. BKA	1335	H - P A G - 0 4	b
CONTR.				
RESP.				

© GROSSE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) - TOUTS DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF102